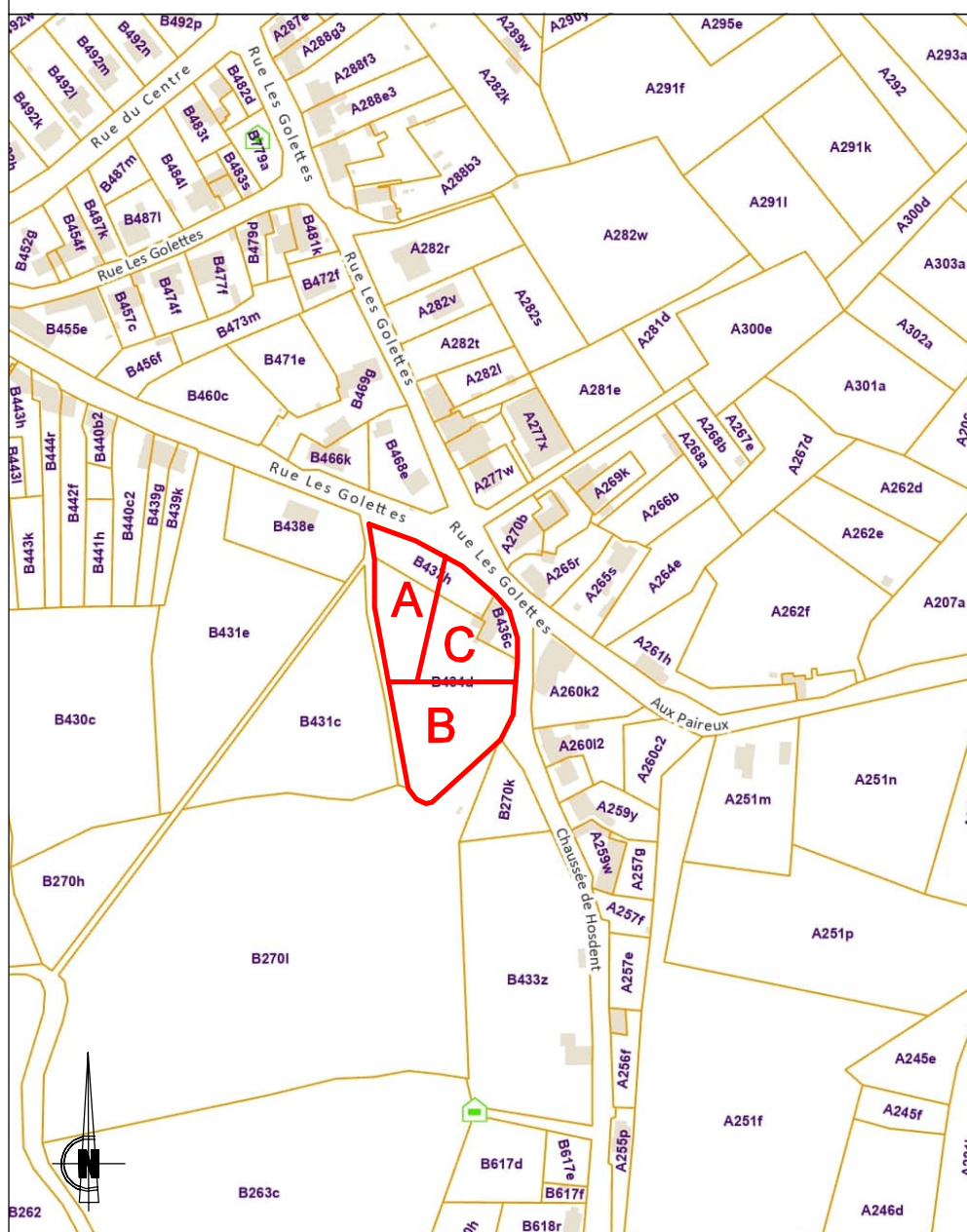


EXTRAIT CADASTRAL

Hors échelle



© Les données cadastrales 1.6.2023 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale.

Les renseignements cadastraux ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif et sans garantie.

PROCES-VERBAL DE DIVISION

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-cinq mars,

Nous soussigné, François THONON, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en qualité de Géomètre Expert Juré (IPG) auprès du Tribunal de Première Instance séant à LIEGE, inscrit au Tableau des Géomètres-Experts sous le numéro GEO/040201, dont les bureaux sont établis à FAIMES (4317), rue de Labia, n°8.

Avec mission:

de procéder à la division de trois parcelles sises à Latinne, à front de la Rue Les Golettes et de la Chaussée de Hosdent, cadastrées ou ayant été BRAIVES 3ème Division, Section B, numéros 434d, 436c et 437h .

Declarons :

Avoir consulté le plan de division 64041-100 dressé par le G.E. Bernard J. en date du 23/11/1985.

Avoir consulté le plan de bornage 64041-64 dressé par le G.E. Bruggeman L. en date du 18/11/1992.

Avoir consulté les croquis cadastraux 1989/2, 1993/2.

Avoir mesuré la situation existante.

Avoir trouvé en superficie suivant nos investigations une contenance de :

Superficie A teintée de jaune: DIX-HUIT ares VINGT-SEPT centiares	(18a 27ca)
Superficie B teintée de bleu: VINGT ares QUATRE-VINGT-SIX centiares	(20a 86ca)
Superficie C teintée de vert: DIX-SEPT ares SEPTANTE-HUIT centiares	(17a 78ca)

Notre mission étant terminée, nous avons clos et signé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit, en nos bureaux à la date ci-dessus.

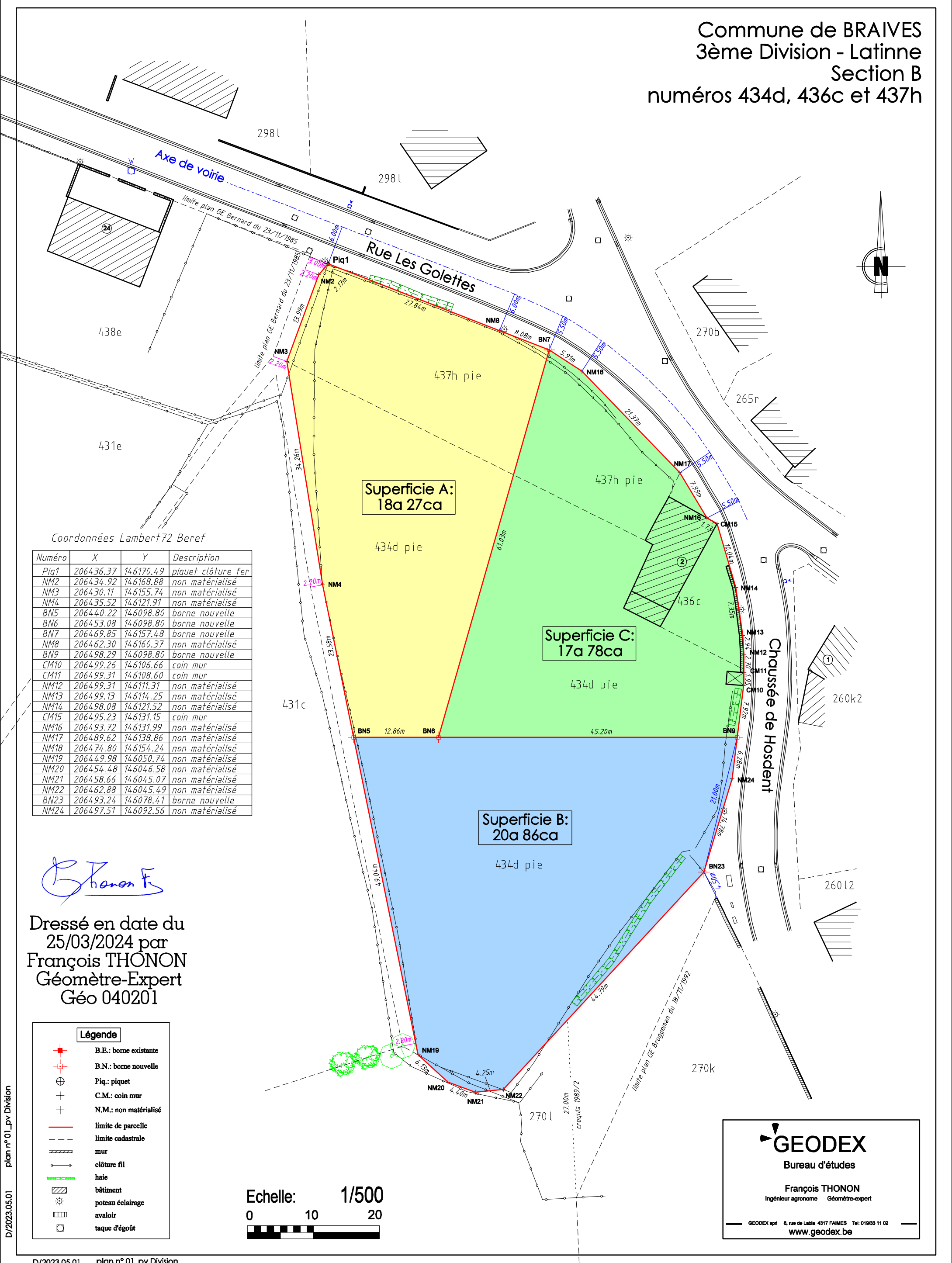
François THONON
Géomètre-Expert

Pour accord sur les limites,

--	--	--

D/2023.05.01 plan n° 01_pv Division

Commune de BRAIVES
3ème Division - Latinne
Section B
numéros 434d, 436c et 437h



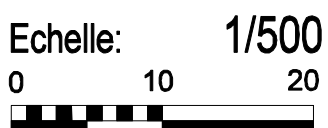
Coordonnées Lambert72 Beréf

Numéro	X	Y	Description
Piq1	206436.37	146170.49	piquet clôture fer
NM2	206434.92	146168.88	non matérialisé
NM3	206430.11	146155.74	non matérialisé
NM4	206435.52	146121.91	non matérialisé
BN5	206440.22	146098.80	borne nouvelle
BN6	206453.08	146098.80	borne nouvelle
BN7	206469.85	146157.48	borne nouvelle
NM8	206462.30	146160.37	non matérialisé
BN9	206498.29	146098.80	borne nouvelle
CM10	206499.26	146106.66	coin mur
CM11	206499.31	146108.60	coin mur
NM12	206499.31	146111.31	non matérialisé
NM13	206499.13	146114.25	non matérialisé
NM14	206498.08	146121.52	non matérialisé
CM15	206495.23	146131.15	coin mur
NM16	206493.72	146131.99	non matérialisé
NM17	206489.62	146138.86	non matérialisé
NM18	206474.80	146154.24	non matérialisé
NM19	206449.98	146050.74	non matérialisé
NM20	206454.48	146046.58	non matérialisé
NM21	206458.66	146045.07	non matérialisé
NM22	206462.88	146045.49	non matérialisé
BN23	206493.24	146078.41	borne nouvelle
NM24	206497.51	146092.56	non matérialisé

Fransois Thonon

Dressé en date du
25/03/2024 par
François THONON
Géomètre-Expert
Géo 040201

Légende	
	B.E.: borne existante
	B.N.: borne nouvelle
	Piq.: piquet
	C.M.: coin mur
	N.M.: non matérialisé
	limite de parcelle
	limite cadastrale
	mur
	clôture fil
	haie
	bâtiment
	poteau éclairage
	avaloir
	taque d'égoût

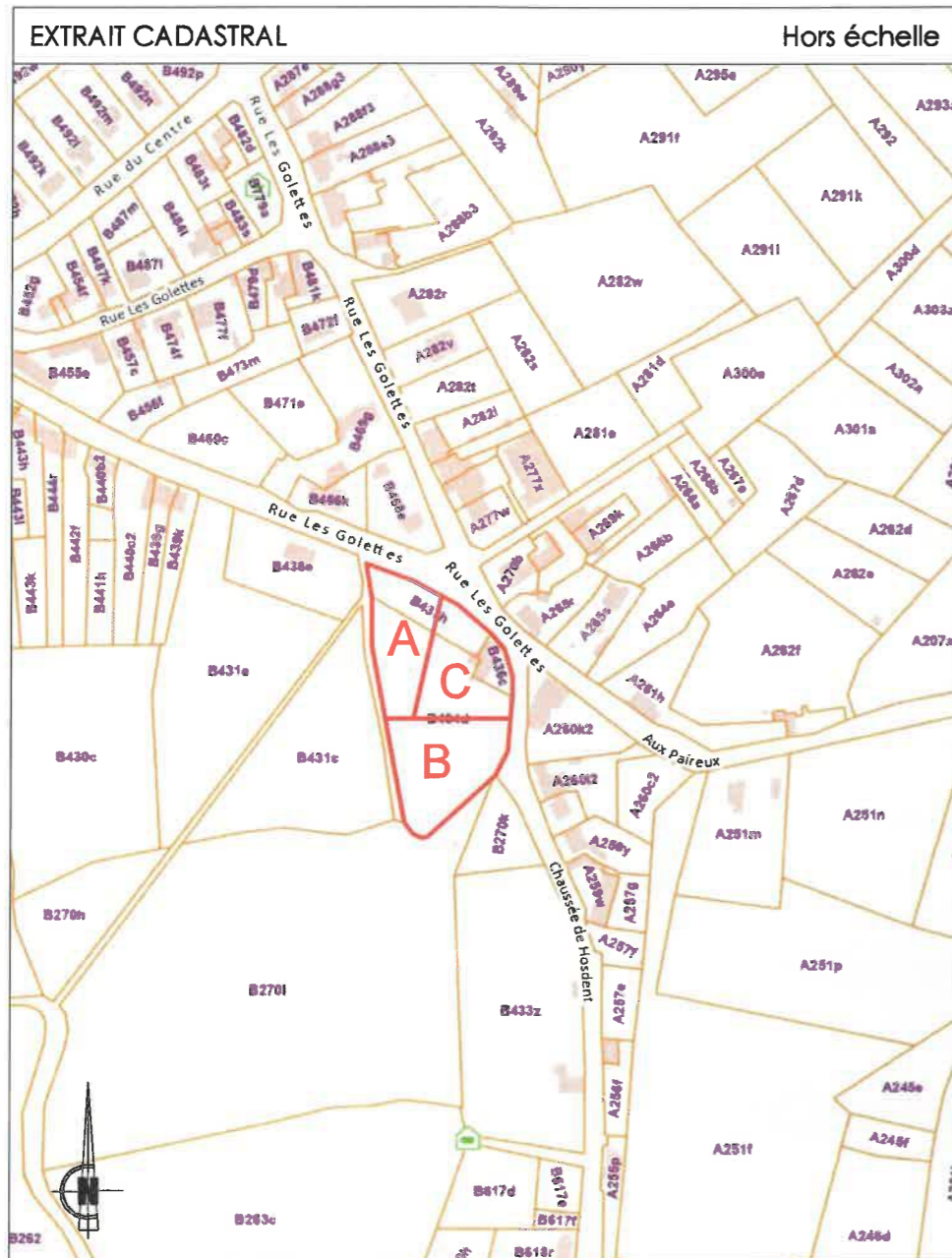


GEODEX
Bureau d'études

François THONON
Ingénieur agronome Géomètre-expert

GEODEX sprl 8, rue de Labie 4317 FAIMES Tel: 019/33 11 02
www.geodex.be

D/2023.05.01 plan n° 01_pv Division



© Les données cadastrales 1.6.2023 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale.

Les renseignements cadastraux ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif et sans garantie.

PROCES-VERBAL DE DIVISION

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-cinq mars,

Nous soussigné, François THONON, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en qualité de Géomètre Expert Juré (IPG) auprès du Tribunal de Première Instance séant à LIEGE, inscrit au Tableau des Géomètres-Experts sous le numéro GEO/040201, dont les bureaux sont établis à FAIMES (4317), rue de Labia, n°8.

Avec mission:

de procéder à la division de trois parcelles sises à Latinne, à front de la Rue Les Golettes et de la Chaussée de Hosdent, cadastrées ou ayant été BRAIVES 3ème Division, Section B, numéros 434d, 436c et 437h.

Déclarons :

Avoir consulté le plan de division 64041-100 dressé par le G.E. Bernard J. en date du 23/11/1985.

Avoir consulté le plan de bornage 64041-64 dressé par le G.E. Bruggeman L. en date du 18/11/1992.

Avoir consulté les croquis cadastraux 1989/2, 1993/2.

Avoir mesuré la situation existante.

Avoir trouvé en superficie suivant nos investigations une contenance de :

Superficie A teintée de jaune: DIX-HUIT ares VINGT-SEPT centiares	(18a 27ca)
Superficie B teintée de bleu: VINGT ares QUATRE-VINGT-SIX centiares	(20a 86ca)
Superficie C teintée de vert: DIX-SEPT ares SEPTANTE-HUIT centiares	(17a 78ca)

Notre mission étant terminée, nous avons clos et signé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit, en nos bureaux à la date ci-dessus.

François THONON
Géomètre-Expert

